

## CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE

PROCÈS-VERBAL

2<sup>e</sup> séance tenue le 14 décembre 2020 à 17 h 30

Vidéoconférence

### PRÉSENCES :

#### Membres

Jocelyn Blondin, président – Conseiller, district du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau (n° 5)

Cédric Tessier, vice-président – Conseiller, district de Hull-Wright (n° 8)

Mike Duggan – Conseiller, district de Deschênes (n° 3)

Christian Matteau – Membre choisi pour son expertise ou formation en patrimoine bâti

Jorge Magalhaes - Professionnel

Johanne Légaré – Citoyenne

Marie-Anne Marin – Citoyenne

Michel A. Vézina – Citoyen

Stéphane Blais - Citoyen

Laurent Robillard-Cardinal – Citoyen

#### Secrétaire

Mathieu Archambault – Responsable, comités et commissions

#### Ressources internes

Mathieu Bélanger – Directeur, service de l’urbanisme et du développement durable

Marc Chicoine – Directeur adjoint, services de proximité et programmes

Zahir Ouali – Chef, services et projets immobiliers Hull et Aylmer

Valérie Thibert – Analyste en urbanisme, services et projets immobiliers Buckingham

#### Autres membres du conseil

Audrey Bureau – Conseillère, district d’Aylmer (n° 1)

Maude Marquis-Bissonnette – Conseillère, district du Plateau (n° 4)

Jean-François LeBlanc – Conseiller, district du Lac-Beauchamp (n° 15)

### ABSENCES :

#### Membres

Kate Helwig – Membre choisie pour son expertise ou formation en patrimoine bâti

Esther Bonin – Citoyenne

#### Ressource interne

Catherine Marchand – Directrice Module, aménagement du territoire et développement économique

---

#### 1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

Le président constate les présences et ouvre la réunion à 17 h 33.

#### 2. Adoption de l’ordre du jour

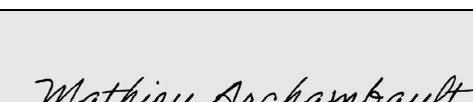
L’ordre du jour est adopté.

#### DISTRIBUTION :

Aux membres du CCU, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier



PRÉSIDENT



Mathieu Archambault  
SECRÉTAIRE

**3. Période de questions des personnes intéressées**

Aucune question adressée au Conseil n'a été reçue par le secrétaire.

**4. Approbation du procès-verbal de la 1<sup>re</sup> séance tenue le 28 septembre 2020**

Le procès-verbal de la 1<sup>re</sup> séance tenue le 28 septembre 2020 est approuvé.

**5. Signature du procès-verbal de la 1<sup>re</sup> séance tenue le 28 septembre 2020**

Le procès-verbal de la 1<sup>re</sup> séance tenue le 28 septembre 2020 sera signé par le président.

**6. Suivi du procès-verbal de la 1<sup>re</sup> séance tenue le 28 septembre 2020**

On rappelle qu'une formation axée les pouvoirs habilitants concernant le patrimoine sera offerte aux membres du Conseil local du patrimoine (CLP) en début d'année 2021.

**7. Date de la prochaine séance**

La prochaine séance du Conseil local du patrimoine aura lieu le lundi 11 janvier 2021.

**8. Patrimoine – Construire un toit terrasse – 871-875, rue Jacques-Cartier – District électoral de Pointe-Gatineau – Myriam Nadeau**

Des questions, réponses et commentaires sont formulés, concernant entre autres :

- Le projet animera la vie de quartier;
- On demande d'ajouter au projet de résolution que le fibrociment utilisé pour les portions de murs opaques au périmètre de la terrasse devra imiter l'existant, soit du déclin de fibrociment;
- Les portions de murs opaques au périmètre de la terrasse doivent être aménagées en raison de la proximité de la propriété voisine. Une illustration de l'implantation du projet par rapport aux lignes de terrain aurait été pertinente;
- On demande de vérifier auprès du requérant si un spa ou une piscine sera installé sur la terrasse, puisque les plans montrent trois contremarches et cela semble haut pour un spa;
- La hauteur de la terrasse n'excèdera par la hauteur de la toiture la plus élevée du bâtiment;
- Le projet ne sera pas visible en façade du bâtiment, et l'impact visuel sera très faible vue de la rue.

**R-CLP-2020-12-14 / 02**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande visant à ajouter une toiture terrasse au bâtiment principal a été formulée pour la propriété située au 871-875, rue Jacques-Cartier;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet est conforme au Règlement de zonage numéro 502-2005 et aux objectifs et critères applicables du Règlement numéro 914-96 constituant le site du patrimoine Jacques-Cartier;

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment est situé principalement dans une zone inondable de faible courant (20-100 ans) et à l'extérieur de la zone d'intervention spéciale;

**CONSIDÉRANT QUE** le revêtement de fibrociment de couleur vert kaki installé sur le nouveau mur opaque au périmètre de la terrasse devra imiter le déclin de fibrociment existant sur le bâtiment;

**EN CONSÉQUENCE**, ce Conseil recommande au conseil municipal d'approuver, en vertu du Règlement constituant le site du patrimoine Jacques-Cartier numéro 914-96, l'ajout d'une toiture terrasse sur le bâtiment principal de la propriété située aux 871-875, rue Jacques-Cartier, et ce, comme illustré aux documents suivants :

- Plan du toit terrasse - Monsieur Alain-E. Thérien, technologue-professionnel – 26 février 2020 – 871-875, rue Jacques-Cartier;
- Élévation arrière existante et proposée – Monsieur Alain-E. Thérien, technologue professionnel – 26 février 2020 – 871-875, rue Jacques-Cartier;
- Élévation latérale droite (est) proposée et élévation avant – Monsieur Alain-E. Thérien, technologue professionnel – 26 février 2020 – 871-875, rue Jacques-Cartier;
- Élévation latérale gauche (ouest) existante et proposée - Monsieur Alain-E. Thérien, technologue professionnel – 26 février 2020 – 871-875, rue Jacques-Cartier.

**RECOMMANDÉ**

**9. Varia**

Aucun sujet n'est ajouté aux varia.

**10. Levée de la séance**

La séance est levée à 17 h 48.